

DÉCISION N° 140 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD, Conseiller métropolitain pour participer à l'Assemblée Générale du Conservatoire botanique Alsace-Lorraine qui se tiendra le jeudi 13 mars 2025 à Strasbourg.
- de prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le - 4 MARS 2025

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250304-Decis140-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement